
DIRECTION GENERALE

☒. 741
☎. (242) 94 99 46
☎. (242) 94 99 53
Pointe-Noire

AVIS

Aux

Chargeurs et Transitaires concernés par le trafic maritime à destination de la République du Congo.

La direction générale du conseil congolais des chargeurs (CCC) BP 741 Pointe Noire, rappelle aux chargeurs et transitaires que toute marchandise à destination de la république du Congo par voie maritime, doit être couverte par le Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (BESC).

A compter du 01 juillet 2005, la cession du Bordereau Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC) se fera selon les modalités ci-après :

1°/ Zone nord continent (Europe + Méditerranée)

- Toute marchandise : 55 EUR par BESC

2°/ Zone Amérique du nord et Zone Amérique du sud, zone Asie, Zone Afrique du Sud et toutes autres zones non mentionnées

- Toute Marchandise 120 \$ par BESC

Fait à Pointe-Noire, le 12 mai 2005

Le Directeur Général

